

REPUBLIQUE DU NIGER

**MINISTRE DE LA CULTURE, DU TOURISME
ET DE L'ARTISANAT**

SECRETARIAT GENERAL

**DIRECTION DES ETUDES, DE LA PROGRAMMATION ET DES
STATISTIQUES**



Document de Programmation Pluriannuelle des Dépenses 2023-2025

Mai 2022

SOMMAIRE

INTRODUCTION	3
1. Contexte et justification	3
2. Présentation générale du secteur	3
3. Missions du ministère	4
ORIENTATIONS STRATEGIQUES DU SECTEUR	6
4. Evolution d'indicateurs socio-économiques	6
5. Diagnostic du secteur	7
6. Articulation entre stratégie sectorielle et politique nationale	10
7. Vision et Objectif stratégique	11
7.1. Vision	11
7.2. Objectif stratégique	11
7.3. Résultats attendus :	11
8. Présentation de la stratégie du ministère et des orientations retenues	12
8.1. Principes directeurs des politiques sectorielles	12
8.2. Axes stratégiques	13
9. Présentation du cadre stratégique des programmes	14
LA PROGRAMMATION PLURIANNUELLE GLISSANTE DES DEPENSES	15
1. PROGRAMME 145 : DEVELOPPEMENT DE LA CULTURE	15
1.1 Présentation du périmètre du programme	15
1.2 Enjeux et Objectif du programme	15
1.3 Principaux résultats du programme	16
1.4 Indicateurs de performance et cibles	16
1.5 Stratégie du programme	16
1.6 Présentation des actions et mesures	17
1.6.1 Actions	17
1.6.2 Mesures d'accompagnement	18
1.7 Cadre organisationnel de mise en œuvre du programme	18
1.8 Hypothèses et risques liés à la mise en œuvre du programme	19
1.9 Tableau de programmation	19
2. PROGRAMME 146 : AMELIORATION DE LA COMPETITIVITE DU TOURISME ET DE L'ARTISANAT	20
2.1 Présentation du périmètre du programme	20
2.2 Enjeux et objectif du programme	20
2.3 Principaux résultats du programme	21
2.4 Indicateurs de performance et cibles	21
2.5 Stratégie du programme	21
2.6 Présentation des actions et mesures d'accompagnement	22
2.6.1 Actions	22
2.6.2 Mesures d'accompagnement	23
2.7 Cadre organisationnel de mise en œuvre du programme	23
2.8 Hypothèses et risques liées à la mise en œuvre du programme	23
2.9 Tableau de programmation financière	24
3. PROGRAMME 148 : PILOTAGE ET ADMINISTRATION DE LA POLITIQUE DE LA CULTURE, DU TOURISME ET DE L'ARTISANAT	25
3.1 Présentation du périmètre du programme	25

3.2	Enjeux et Objectif du programme _____	25
3.3	Principaux résultats du programme _____	25
3.4	Indicateurs de performance et cibles _____	26
3.5	Stratégie du programme _____	26
3.6	Présentation des actions et mesures d'accompagnement _____	27
3.6.1	Actions _____	27
3.6.2	Mesures d'accompagnement _____	27
3.7	Cadre organisationnel de mise en œuvre du programme _____	27
3.8	Hypothèses et risques liés à la mise en œuvre du programme _____	28
3.9	Tableau de programmation par Action _____	28
	Difficultés et défis _____	29
	Conclusion _____	30
	ANNEXES _____	0
	Annexe I : Cadre logique par Programme _____	0
	Annexe II : Tableau des emplois affectés par Programme _____	5
	Annexe III : Schéma de financement _____	5

INTRODUCTION

1. Contexte et justification

En 2009, les directives de l'UEMOA ont été révisées et un nouveau cadre harmonisé de gestion des finances publiques a été adopté. Dans le cadre de la transposition de ces directives dans l'architecture juridique nationale, l'Etat du Niger a adopté la Loi organique N° 2012-09 du 26 mars 2012 portant Loi de Finances.

L'adoption de cette Loi consacre la préparation d'un certain nombre d'outils de gestion des finances publiques, indispensables à la mise en œuvre effective de la gestion axée sur les Résultats (GAR). En effet, cette loi dispose, en son article 52 que « le projet de loi de finances de l'année est élaboré en référence à un document de programmation budgétaire et économique pluriannuelle couvrant une période minimale de trois ans ».

En outre, les crédits budgétaires doivent être désormais « spécialisés par programme et par dotation » et l'article 53 indique que « les programmes s'inscrivent dans des Documents de Programmation Pluriannuelle des Dépenses (DPPD) par ministère. Ces documents doivent être cohérents avec le Document de Programmation Budgétaire et Economique Pluriannuelle (DPBEP) ». Ainsi, l'élaboration d'un DPPD par ministère est obligatoire aux termes de la loi organique.

C'est dans ce cadre que le Ministère de la Culture, du Tourisme et de l'Artisanat (MCTA) a élaboré le présent document qui constitue son DPPD pour la période 2023-2025, mettant l'accent sur le principe des programmes budgétaires et de la Gestion Axée sur les Résultats (GAR).

2. Présentation générale du secteur

En vue de faire du Niger " un pays émergent, bâti sur une économie dynamique, diversifiée, durable, une nation riche de sa culture et de ses valeurs, une société ouverte sur le monde, attachée à l'innovation technologique et à la bonne gouvernance, engagée pour l'intégration régionale", la Stratégie de Développement Durable de la Croissance Inclusive (SDDCI), a été adoptée.

A ce titre, le secteur de la culture, du tourisme et de l'artisanat constitue un des leviers importants de développement du pays. L'importance et la pertinence de ce secteur peuvent s'apprécier à travers plusieurs documents de portée constitutionnelle, juridique, réglementaire et institutionnelle.

Concernant le sous-secteur culturel, la constitution du 25 Novembre 2010 a énoncé, dans son préambule, l'importance de la sauvegarde de l'identité culturelle nationale. Ainsi, plusieurs textes législatifs et réglementaires ont été adoptés. Aussi, plusieurs structures en charge de la culture sont créées au niveau national, déconcentré et décentralisé. On note également une société civile active dans le secteur de la culture, notamment la Fédération Nigérienne des Associations Artistiques et Culturelles (FNAAC), et le Réseau des Journalistes Culturels du Niger (RJCN). Depuis 2015, le

Ministère intègre le cercle des ministères en charge de l'éducation et de la formation et participe à la gestion des flux scolaires en accueillant des élèves sortant du CM2 pour une formation de quatre (4) ans dans les écoles de formation artistique et culturelle (EFAC). Cette formation est sanctionnée par l'obtention du Certificat d'Aptitude Professionnel aux Métiers des Arts et de la Culture (CAPMAC).

3. Missions du ministère

Conformément au DECRET N° 2021-319/PM du 11 mai 2021 précisant les attributions des membres du Gouvernement, le Ministre de la Culture, du Tourisme et de l'Artisanat est chargé, en relation avec les autres Ministres concernés, de la conception, de l'élaboration, de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation de la politique nationale en matière de culture, du tourisme et d'artisanat conformément aux orientations définies par le Gouvernement.

Dans le domaine de la Culture :

- la promotion de l'épanouissement des individus en faisant des citoyens au service d'une société plus harmonieuse et maîtrisant son destin commun ;
- la promotion en relation avec les ministres concernés, la solidarité, la tolérance, l'ouverture, la fraternité nationale et internationale ;
- la contribution au développement d'une culture citoyenne propice à créer et entretenir le patriotisme au détriment des divers replis identitaires ;
- la contribution à la création une culture ouverte sur la modernité donc favorable aux exigences de développement économique et social ;
- la promotion d'un développement artistique porteur des valeurs de solidarité de fraternité, de progrès et d'ouverture
- la contribution au développement de l'accès à des nouveaux horizons de savoirs tels que les NTIC afin de créer les conditions propices à la transformation profonde de notre société, notamment à une transition démographique nécessaire, et ce, en lien avec les autres ministres concernés.

Dans le domaine du Tourisme :

- la délivrance des autorisations et agréments pour l'exercice des activités des établissements du tourisme et des Agences de voyages touristiques ;
- le contrôle de l'exercice de la profession et des activités en matière de tourisme et d'hôtellerie ;
- l'élaboration et la mise en œuvre de plans de promotion et de commercialisation des produits du tourisme aux plans national et international ;
- l'identification, l'aménagement et la mise en valeur de nouveaux sites à potentialité touristique ;
- la restauration, la sauvegarde et la valorisation des sites touristiques ;

- la promotion, la formation et l'assistance technique aux opérateurs touristiques et hôteliers ;
- la recherche des ressources nécessaires à la réhabilitation et à la modernisation des infrastructures touristiques et hôtelières ;
- la qualification et le contrôle des établissements de tourisme, d'hôtellerie et des Agences de voyages ;
- la qualification et le contrôle des établissements d'enseignement dans le domaine du tourisme et d'hôtellerie ;
- la facilitation de l'accès des opérateurs du tourisme et de l'hôtellerie aux financements de leurs activités.

Dans le domaine de l'Artisanat :

- le contrôle de l'exercice de la profession et des activités en matière d'artisanat ;
- l'élaboration et la mise en œuvre de plans de promotion et de commercialisation des produits de l'artisanat au plan national et international ;
- la promotion, la formation et l'assistance technique aux artisans ;
- la recherche des ressources nécessaires à la réhabilitation et à la modernisation des infrastructures des entreprises artisanales ;
- la facilitation de l'accès des artisans aux financements de leurs activités ;
- la restauration, la sauvegarde et la valorisation des centres et villages artisanaux ;
- l'incitation à la création des centres et villages artisanaux et au suivi de leur implantation dans les collectivités territoriales.

ORIENTATIONS STRATEGIQUES DU SECTEUR

4. Evolution d'indicateurs socio-économiques

Le tableau suivant présente l'évolution des indicateurs du secteur de la culture, du tourisme et de l'artisanat entre 2018 et 2021.

Tableau 1 : Les principaux indicateurs du secteur

Indicateurs	2018	2019	2020	2021
Montant des droits recouverts par les Bureaux des Droits d'Auteurs selon le profil des usagers (en millions FCFA)	17,07	36,81	62,12	48,24
Nombre d'artistes bénéficiaires des droits	702	990	1001	733
Nombre d'acteurs culturels accompagnés dans les six (6) filières prioritaires	40	13	50	61
Le taux d'accroissement des recettes touristiques	5%	18,34%	2,5%	
Le taux d'accroissement des recettes issues des ventes des œuvres artisanales au niveau des centres et foires	45%	38,86	26,66%	
Proportion des entreprises culturelles formelles	ND	ND	ND	64%

L'artisanat est dominé par l'informel qui ne favorise pas la maîtrise des informations relatives aux chiffres d'affaires réalisés tant au niveau des infrastructures artisanales qu'aux niveaux des foires et salons.

D'autre part, quelques statistiques permettent de mettre en évidence les efforts consentis dans ce secteur.

Ainsi, les droits recouverts par le Bureau Nigérien du Droit d'Auteur pendant la période 2018-2021 a connu une évolution en passant de 17,07 millions en 2018 à 62,12 millions en 2020 et descendre à 48,24 millions en 2021. Le nombre de bénéficiaires de droits a connu une augmentation dans la même période passant de 702 en 2018 à 990 en 2019 puis à 1001 en 2020 avant de connaître une légère baisse en 733 en 2021. Quant au nombre d'acteurs culturels accompagnés dans les filières artistiques, il a également connu une relative évolution sur la période 2018-2021, en chutant de 40 en 2018 à 13 en 2019 avant de croître et d'atteindre 50 en 2020 puis 61 en 2021. La baisse constatée s'explique par la non-tenue des manifestations culturelles pendant la période d'inquiétude suscitée par l'avènement de la pandémie liée à la COVID-19 et la rareté des ressources dans un contexte sécuritaire préoccupant.

Le taux d'accroissement des recettes touristiques est passé de 5% en 2018 à 18,34% en 2019 avant de drastiquement chuter à 2,5%. La situation sécuritaire est la cause principale de cette baisse. Quant au taux d'accroissement des recettes issues des ventes des œuvres artisanales au niveau des centres et foires il a connu une décroissance sur cette période en passant de 45% en 2018 à 38,86% en 2019 puis à 26,66% en 2021.

La proportion des entreprises culturelles formelles est pour la première fois déterminée en 2021 à 64%. L'objectif est d'amener cette proportion à 80% en 2026.

5. Diagnostic du secteur

L'élaboration d'une stratégie réparatrice des insuffisances accumulées nécessite un regard rétrospectif en vue de tirer les leçons à prendre en considération dans les actions à mettre en œuvre. C'est pourquoi le diagnostic stratégique s'appuie sur l'analyse de l'environnement externe et interne par la méthode Forces, Faiblesses, Opportunités et Menaces (FFOM).

LES FORCES

Par rapport au sous-secteur culturel, le Niger, depuis son accession à l'indépendance, a mis en œuvre une orientation basée sur le renforcement de l'unité nationale et la revalorisation de son patrimoine culturel. A ce titre, il a capitalisé des acquis dans plusieurs domaines qui lui confèrent un motif de fierté dans la sous-région.

L'environnement juridique national s'est progressivement enrichi de textes favorables à la préservation et à la promotion de la culture en particulier dans le domaine de la protection du patrimoine, du droit d'auteur, le statut de l'artiste, etc.

Par ailleurs, des institutions culturelles ont vu le jour. Il s'agit, des établissements publics : Agence de Promotion des Entreprises et Industries Culturelles (APEIC), Centre National de la Cinématographie du Niger (CNCN), Centre Culturel Oumarou Ganda (CCOG), Musée National Boubou Hama, Bureau Nigérien du droit d'Auteur (BNDA), Bibliothèque Nationale (BN) et l'Institut National des Arts et de la Culture (INAC) ; et des services rattachés notamment le Centre de Formation et de Promotion Musical (CFPM/TAYA), le Centre National du Réseau des Bibliothèques de Lecture Publique et d'Animation Culturelle (CNRBLP/AC).

Le Niger compte dix (10) groupes ethnolinguistiques (Arabe, Buduma, Hausa, Songhay-Zarma, Tubu, Kanuri, Tamajeck, Tassawak, Gurmance, Fulfulbe) qui vivent en parfaite symbiose depuis des millénaires. Cette fructueuse cohabitation a favorisé l'émergence de cultures variées, signe de leur richesse et de leur vitalité.

Le Ministère continue de capitaliser les efforts consentis dans les communications pour un changement des comportements des populations afin de combattre les tares de la société, véritables obstacles au développement.

Aussi, un effort est en train d'être fait pour le développement progressif des Entreprises et Industries Culturelles au Niger notamment avec la structuration en cours de six filières (la mode, l'audio-visuel, la musique, les arts plastiques, le livre et le spectacle).

On peut aussi noter la contribution du Fonds Commun Sectoriel de l'Education pour accompagner l'éducation artistique à travers les Ecoles de Formation Artistique et Culturelle (EFAC) et l'Institut National des Arts et de la Culture (INAC).

D'autre part, depuis quelques années, le Gouvernement nigérien a opté pour un développement du partenariat public-privé mutuellement avantageux. Cette option s'est particulièrement concrétisée dans le secteur du Tourisme. En effet, dans le cadre

de l'organisation du Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Union Africaine qui s'est tenu à Niamey en juillet 2019, les privés nationaux et étrangers s'y sont investis fortement par la construction de centres de conférence et de nouveaux hôtels de grand standing, ainsi que diverses activités de formation des acteurs.

Le secteur du tourisme dispose également d'un cadre réglementaire régissant l'exercice des professions touristiques et hôtelières et d'un code national d'investissement pour les promoteurs privés très attractif. Aussi, un Institut Universitaire et un lycée professionnel forment des professionnels en tourisme, hôtellerie, guides touristique et agences de voyage.

LES FAIBLESSES

Les atouts ci-dessus énumérés ne doivent pas cependant occulter les insuffisances qui, si elles ne sont pas corrigées, peuvent remettre en cause l'efficacité de toutes les interventions. Il s'agit de :

- l'obsolescence des inventaires du patrimoine culturel, la dégradation des sites culturels, naturels et mixtes ;
- l'insuffisance des actions de protection des œuvres artisanales et d'exploitation du patrimoine culturel national ;
- la faible compétitivité des produits touristiques, artisanaux, artistiques et culturels nationaux ;
- la vétusté et le sous équipement des infrastructures existantes ;
- la disparition progressive de certaines cérémonies traditionnelles et certaines célébrités sans aucune relève ;
- le faible développement de la recherche et des indicateurs ;
- l'insuffisance dans le suivi - évaluation de la mise en œuvre des textes législatifs et réglementaires adoptés ;
- l'insuffisance des ressources humaines et financières ;
- l'incapacité des opérateurs privés à créer de véritables infrastructures et entreprises culturelles ;
- l'insuffisance du cadre institutionnel et réglementaire
- la faible mobilité des créateurs et de leurs œuvres, etc.
- la faiblesse des capacités techniques et managériales des acteurs ;
- l'insuffisance des infrastructures touristiques et artisanales ;
- la faible promotion de la destination Niger due à la non opérationnalisation des circuits touristiques et à l'absence de convention en matière d'investissement et d'ingénierie touristique ;
- La faible modernité de l'artisanat (insuffisance d'entreprises) rendant difficile le développement d'un circuit de commercialisation tant au niveau national qu'international ;
- la non certification des produits artisanaux et l'absence de protection sociale des artisans.

LES OPPORTUNITES

Le Secteur de la Culture, du Tourisme et de l'Artisanat suscite un regain d'intérêt avéré aussi bien dans le cadre de la coopération bilatérale que multilatérale. Il existe au plan sous régional et international des marchés culturels et artisanaux florissants : MASA¹, FIMA², FESPACO³, Biennale de Photographie de Bamako, Biennale de Dakar (Dak'art), Biennale du Salon International de l'Artisanat pour la Femme (SAFEM), les foires internationales (foire de l'artisanat utilitaire, Foire d'Alger, la foire de Marseille, ...) et les Salons (Salon International de l'Artisanat de Ouagadougou, ...), les foires et expositions au niveau national (Fête nationale de l'artisanat, , Foire de la Cure Salée,..), le Salon de l'Hôtellerie et du Tourisme (SAHOT), la Saison Touristique, le Festival de l'Air, etc. et la célébration des journées internationales (Journée Mondiale du Tourisme (JMT), Salon International du Tourisme et de l'Hôtellerie de Ouagadougou (SITHO),).

Le Secteur de la culture, du tourisme et de l'artisanat est appuyé à travers des politiques et programmes de coopération multilatérale (Union Européenne, l'UNESCO, l'ISESCO, l'OIF, la CEDEAO, l'UEMOA, etc.) et bilatérale. Il s'agit de l'Organisation Mondiale du Tourisme (OMT), de l'Organisation de la Conférence Islamique (OCI), du Comité de Coordination pour le Développement et la Promotion de l'Artisanat Africain (CODEPA), de la Confédération des Artisans de l'Afrique de l'Ouest (CAAO), du Réseau Ouest Africain des Femmes Artisanes (ROAFA). Ces institutions sont des cadres susceptibles de renforcer le dynamisme pour le développement de ces sous-secteurs

D'autre part, la création du Fonds Commun sectoriel éducation (FCSE) constitue également une opportunité.

Le développement de la culture, du tourisme et de l'artisanat est encouragé par l'existence de plusieurs ONG et Associations, des projets régionaux et nationaux et la disponibilité des matières premières locales et de la main d'œuvre provenant de nombreux centres de formations en matière.

Le développement du tourisme international, les nouvelles technologies de l'information et de la communication, ainsi que le dialogue interculturel, s'ils sont bien canalisés, peuvent favoriser le développement des produits locaux.

De même, les industries et entreprises du secteur constituent un enjeu mondial pour l'accroissement des revenus économiques ainsi que la création des emplois.

LES MENACES

Plusieurs menaces entravent l'épanouissement du secteur de la culture, du tourisme et de l'artisanat. Il s'agit de :

¹Marché africain des Arts et du Spectacle, Côte d'Ivoire

²Festival International de la Mode Africaine. Niger.

³Festival Panafricain du Cinéma de Ouagadougou, Burkina Faso.

- les pesanteurs socio-culturelles ;
- les menaces sécuritaires et le trafic illicite des biens culturels ;
- la mondialisation ;
- l'instabilité institutionnelle ;
- les agressions culturelles entraînent la disparition progressive de certaines célébrations et de certains corps de métiers traditionnels ;
- l'insécurité (nationale et sous régionale, les pandémies (Covid, cholera, ...), les catastrophes naturelles issues du changement climatique (inondations, vents violents ;
- la faible synergie des acteurs.

6. Articulation entre stratégie sectorielle et politique nationale

Le présent document est en cohérence avec le Plan de Développement Economique et Social (PDES 2017-2021) et de la Déclaration de Politique Générale du Gouvernement (DPG).

Ainsi, le Plan de Développement Economique et Social (PDES 2017 - 2021) a pris en compte le Tourisme et l'Artisanat à travers l'axe 3 « l'amélioration de la croissance économique » au niveau du Programme de Transformation du secteur privé et du Programme de Transformation du secteur rural. Le Tourisme est également pris en compte au niveau de l'axe 5 « gestion durable de l'environnement » à travers le sous-programme de Développement de l'Economie Verte par le développement de l'écotourisme. Les sous programmes du Tourisme et de l'Artisanat retenus dans le PDES tirent leurs sources dans la Politique Nationale de Développement de l'Artisanat (PNDA) et la Stratégie Nationale de Développement Durable du Tourisme (SNDDT).

Aussi, le secteur Culture, Tourisme et Artisanat intervient au niveau de 3 pools sectoriels du PDES, à savoir : le Pool Gouvernance et Modernisation de l'Etat (PGME), le Pool Transition Démographique, Santé, Education et Formation (PTDSEF) et le Pool Secteur Privé (PSP).

Par rapport à la DPG, le Gouvernement entend dynamiser davantage le secteur tertiaire, le secteur privé devra exploiter le potentiel touristique et artisanal. L'objectif en matière de développement touristique est de renforcer la compétitivité du secteur en tenant compte du contexte de la crise sécuritaire de la région du Sahel et de la pandémie de la COVID-19. Le Gouvernement mettra un accent sur le développement du tourisme d'affaires à travers notamment la promotion de l'économie des conférences, la prise en compte des exigences des activités touristiques dans la définition de la stratégie sécuritaire du pays, la facilitation des formalités d'accès et de séjour à la destination Niger et le développement du tourisme intérieur.

Relativement à l'artisanat, les actions de promotion et de développement visent l'amélioration de la compétitivité du secteur à travers la construction et la réhabilitation des infrastructures artisanales, le renforcement des compétences techniques et entrepreneuriales des artisans, l'acquisition de nouvelles parts de marché et le renforcement du dispositif organisationnel des acteurs de l'artisanat.

Le Gouvernement va également impulser la relance de l'économie culturelle et créative à travers la promotion des valeurs culturelles positives pour un changement social et comportemental, le développement de la production artistique notamment dans les domaines du cinéma, de l'édition, de la musique et des arts plastiques, et la valorisation des éléments du patrimoine culturel, des sites historiques, des musées et des monuments.

7. Vision et Objectif stratégique

7.1. Vision

Le MCTA est un outil de mise en valeur du potentiel culturel, touristique et artisanal pour en faire un vivier de l'économie et de promotion de l'identité nationale.

7.2. Objectif stratégique

L'objectif principal est de contribuer à l'amélioration du bien - être socioéconomique de la population du Niger.

L'objectif spécifique est d'améliorer l'apport des secteurs de la Culture, du Tourisme et de l'Artisanat au PIB.

7.3. Résultats attendus :

- **A long terme** : la Culture, le Tourisme et l'Artisanat contribuent au développement social et économique du pays.
- **A moyen terme** : les principaux effets attendus sont :

Effet 1 : le patrimoine culturel et les arts sont promus.

Effet 2 : la compétitivité du secteur du tourisme et de l'Artisanat est améliorée

Effet 3 : l'efficacité et l'efficience dans la mise en œuvre des programmes sont assurées.

- **A court terme**, les **produits** suivants sont attendus :

Pour le Programme 1 : Développement de la culture

1. Résultat 1 : Le patrimoine culturel est protégé et mis en valeur ;
2. Résultat 2 : L'économie culturelle et créative est renforcée ;
3. Résultat 3 : L'enseignement artistique et culturel de qualité est assuré.

Pour le Programme 2 : Amélioration de la Compétitivité du Tourisme et de l'Artisanat (PACT/A)

1. Les structures artisanales, touristiques et hôtelières sont mises aux normes
2. La construction des infrastructures artisanales et touristiques est renforcée
3. Les compétences techniques et de gestion des professionnels du tourisme et des artisans sont renforcées
4. Les nouvelles parts de marchés sont acquises dans les domaines du tourisme et de l'artisanat

Pour le Programme 3 : Pilotage et administration de la politique de modernisation sociale

1. Résultat 1 : Les données statistiques fiables sont disponibles
2. Résultat 2 : La gestion et le pilotage des secteurs sont améliorées.

8. Présentation de la stratégie du ministère et des orientations retenues

8.1. Principes directeurs des politiques sectorielles

Les principes directeurs des politiques sectorielles sont :

Pour la Politique Culturelle Nationale :

- l'affirmation de l'identité culturelle nigérienne ;
- la démocratisation de la culture par sa diffusion directe et généralisée auprès des populations ;
- la culture au service du développement économique et social ;
- la formalisation du dispositif de gestion et de suivi ;
- le renforcement du mécanisme de reddition des comptes.

Pour la Stratégie Nationale de Développement Durable du Tourisme :

- la mise en œuvre d'un partenariat public-privé, qui associe les populations locales ;
- la prise en compte de la décentralisation dans la stratégie de développement du secteur du tourisme;
- l'encouragement au développement de l'écotourisme;
- une offre touristique de qualité.

Pour la politique Nationale de l'Artisanat :

- la gestion axée sur les résultats ;
- la synergie d'action et prise en compte de l'ensemble des acteurs ;
- la transparence effective dans la mise en œuvre de la politique et de son plan d'actions (lisibilité, redevabilité, traçabilité et inclusion).

8.2. Axes stratégiques

Pour atteindre les résultats ci-hauts évoqués, trois (3) axes stratégiques seront retenus. Il s'agit de :

Premier axe : Promotion du patrimoine culturel, de l'éducation artistique et développement des industries culturelles et créatives

Il sera réalisé par la recherche, l'inventaire, la protection et la mise en valeur du patrimoine culturel et des loisirs. Il sera également question des actions de sensibilisation et communication pour la modernisation de certaines pratiques sociales ainsi que le développement et la réhabilitation des infrastructures culturelles. Cet axe prend en charge aussi bien le développement des industries culturelles et créatives que l'organisation et l'accompagnement des événements festifs, de loisir et des talents. Il s'attèlera aussi à renforcer le dispositif d'éducation artistique et culturelle les Ecoles de Formation Artistique et Culturelle (EFAC) et à l'Institut National des Arts et de la Culture (INAC). Ainsi, une attention particulière sera portée sur le développement de l'accès, de la qualité et d'un meilleur pilotage. Aussi, l'accompagnement des diplômés de ces institutions formatives sera assuré.

Deuxième axe : Amélioration de la compétitivité du tourisme et de l'artisanat

Il sera réalisé par le renforcement des infrastructures touristiques et artisanales à travers les actions de création des nouvelles, la réhabilitation et l'équipement des anciennes, la mise aux normes des établissements du tourisme afin d'améliorer sensiblement la qualité de la prestation des services et le taux de satisfaction des clients. Il s'agit aussi du renforcement des compétences techniques des acteurs par des actions de formation en vue d'améliorer la qualité de gestion et de production pour assurer la compétitivité de nos produits sur les marchés nationaux et internationaux. La promotion des produits touristiques et artisanaux par des actions d'organisation et de participation aux événements aussi bien locaux qu'internationaux, le renforcement du dispositif institutionnel pour bien harmoniser et coordonner toutes les actions citées ci-haut sont autant d'actions à mener.

Troisième axe : Pilotage et Administration de la Politique la Culture, du Tourisme et de l'Artisanat

Il sera réalisé par la production des données statistiques fiables à travers le renforcement du système d'informations et de collecte des données statistiques ainsi que leur diffusion. La planification, programmation et suivi-évaluation des programmes du ministère, la gestion des ressources humaines et de l'action sociale sont autant d'actions à développer.

9. Présentation du cadre stratégique des programmes

Tableau 2 Cadre stratégique des programmes

Objectifs stratégiques	Axes stratégiques	Programmes	Objectifs	Indicateurs	AE	CP
Améliorer l'apport des secteurs de la culture, du Tourisme et de l'Artisanat au PIB.	Axe stratégique 1 : Promotion du patrimoine culturel, de l'éducation artistique et développement des industries culturelles et créatives	Programme 1 : Développement de la Culture (DC)	Développer la culture, les arts et l'éducation artistique afin de contribuer au PIB national.	Taux d'accroissement de biens culturels (matériels et immatériels) protégés ; Taux de fréquentation des musées Proportion d'entreprises culturelles formelles Proportion d'entreprises culturelles accompagnées ; Taux d'accroissement des effectifs scolarisés dans les EFAC ; Taux de promotion de la 1ère à la 4e année dans les EFAC (global et fille)	1 705 437 897	1 705 437 897
	Axe stratégique 2 : Amélioration de la compétitivité du tourisme et de l'artisanat	Programme 2 : Programme d'Amélioration de la Compétitivité du Tourisme et de l'Artisanat (PACT/A)	Objectif 2 : Accroître la productivité du secteur du tourisme et l'Artisanat	Taux de fréquentation des infrastructures hôtelières Nombre d'emplois créés dans les établissements du tourisme Nombre de professionnels du tourisme et artisans formés La contribution de l'Artisanat au PIB La contribution du tourisme au PIB Recettes artisanales dans les infrastructures et participation aux foires	706 174 833	706 174 833
	Axe stratégique 3 : Pilotage et Administration de la Politique de la Culture, du Tourisme et de l'Artisanat	Programme 3 : Programme de Pilotage et de l'Administration de la Politique de la Culture, du Tourisme et de l'Artisanat (PPA/PCT/A)	Objectif 3 : Assurer l'efficacité et l'efficience dans la mise en œuvre des programmes	Taux de réalisation physique es programmes Taux d réalisation financière des programmes Part des AD par rapport au budget global du Ministère hors salaire et EPA Nombre de cadres formés	946 984 049	946 984 049

LA PROGRAMMATION PLURIANNUELLE GLISSANTE DES DEPENSES

Trois (3) programmes budgétaires sont retenus au niveau du Ministère de la Culture, du Tourisme et de l'Artisanat :

Programme 145 : Développement de la Culture

Programme 146 : Amélioration de la Compétitivité du Tourisme et de l'Artisanat

Programme 148 : Pilotage et Administration de la Politique de la Culture, du Tourisme et de l'Artisanat.

1. PROGRAMME 145 : DEVELOPPEMENT DE LA CULTURE

1.1 Présentation du périmètre du programme

Le champ d'intervention du programme « Développement de la Culture » recouvre principalement :

- La recherche, l'inventaire, restauration, sauvegarde et protection du patrimoine culturel ;
- Les actions de sensibilisation et de formation pour la promotion des valeurs du progrès, le patriotisme, la paix, la tolérance, la salubrité et la lutte contre la mendicité ;
- L'émergence d'une culture ouverte sur la modernité favorable aux exigences du développement économique et social ;
- Le développement des infrastructures artistiques et culturelles ;
- Le développement de la coopération et des échanges dans le domaine de la culture ;
- Le développement des entreprises culturelles ;
- La promotion des talents de la nation ;
- Le développement de la formation artistique et culturelle.

1.2 Enjeux et Objectif du programme

Le diagnostic établi dans le sous-secteur culture a fait ressortir que le patrimoine culturel de notre pays est insuffisamment protégé et mis en valeur. Les entreprises et industries culturelles et créatives sont peu structurées et évoluent généralement dans l'informel. Les infrastructures sont obsolètes et l'éducation artistique et culturelle peu développée. A cela s'ajoute la dégradation de valeurs sociales qui ont fait la fierté du nigérien. Ces insuffisances compromettent fortement les efforts de développement de notre pays.

Ainsi, l'enjeu majeur est de créer les conditions d'une promotion et d'une valorisation de notre patrimoine culturel afin qu'il participe au développement économique et social du Niger.

De ce fait, l'**objectif** de ce programme est de développer la culture, les arts et l'éducation artistique afin de contribuer au PIB national.

1.3 Principaux résultats du programme

Les principaux résultats du programme sont les suivants :

- Le patrimoine culturel est protégé et mis en valeur ;
- L'économie culturelle et créative est renforcée ;
- L'enseignement artistique et culturel de qualité est assuré.

1.4 Indicateurs de performance et cibles

Le tableau qui suit présente la situation des indicateurs en **2021** ainsi que leurs cibles en **2023, 2024 et 2025**

Tableau 3 Indicateurs de performance et cibles du programme 145

Indicateur	Situation 2021	Cibles		
		2023	2024	2025
Contribution de la culture au PIB National	ND	15%	18%	21%
Taux d'accroissement de biens culturels (matériels et immatériels) inventoriés	ND	15%	20%	30%
Taux d'accroissement de biens culturels (matériels et immatériels) protégés	ND	4%	6%	8%
Proportion des maisons de la culture départementale réhabilitées	0%	3%	6%	10%
Taux d'accroissement de la fréquentation des bibliothèques de lecture publique	12%	20%	25%	30%
Taux d'accroissement de la fréquentation des musées	ND	13%	18%	20%
Proportion d'entreprises culturelles accompagnées	ND	15%	25%	40%
Proportion d'entreprises culturelles formelles	ND	15%	20%	30%
Taux d'accroissement de classes en matériau définitif	10%	20%	25%	30%
Taux d'accroissement des effectifs dans les EFAC	3%	7%	8%	10%
Proportion d'EFAC ayant leurs sites propres	44%	70%	90%	100%
Taux de promotion de la 1 ^{ère} à la 4 ^e année dans les EFAC (global et fille)	72%	82%	85%	90%
Proportion des sortants des EFAC accompagnés	0%	25%	30%	40%

1.5 Stratégie du programme

Ce programme sera mis en œuvre à travers des actions de **recherche, d'inventaire, de protection et de mise en valeur du patrimoine culturel, de communication pour un changement des comportements social, de construction, de réhabilitation et d'équipement des infrastructures artistiques et culturelles, de promotion de l'économie culturelle et créative**, de promotion des marchés de biens et services dans les domaines des arts et de la culture et le **développement des loisirs**, de l'accès à la formation artistique et culturelle. Aussi, la promotion des talents de la nation sera développée à ce niveau.

1.6 Présentation des actions et mesures

1.6.1 Actions

Les actions retenues pour la mise en œuvre du programme sont déclinées dans le tableau suivant :

Tableau 4 Présentation des actions du programme

Axe stratégique	Actions	Objectifs	Indicateurs
Promotion du patrimoine culturel, de l'éducation artistique et développement des industries culturelles et créatives	1. Recherche, Inventaire, protection et mise en valeur du patrimoine culturel	Mettre en valeur le patrimoine culturel	<ul style="list-style-type: none"> - Taux d'accroissement de biens culturels (matériels et immatériels) inventoriés - Taux d'accroissement de biens culturels (matériels et immatériels) <i>protégés</i> ; - Nombre recherches réalisées
	2. Communication pour un changement des comportements sur les thématiques prioritaires retenues (démographie, dialogue et tolérance, mendicité et Salubrité)	Promouvoir les valeurs sociales positives	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de personnes formés sur les 4 thématiques prioritaires retenues ; - Nombre de campagnes nationales de sensibilisation organisées sur les 4 thématiques prioritaires retenues ; - Nombre de personnes touchées par les campagnes
	3. Construction, Réhabilitation et équipement des infrastructures culturelles	Renforcer les infrastructures culturelles	<ul style="list-style-type: none"> - Proportion des maisons de la culture départementale réhabilitées ; - Nombre d'infrastructures culturelles construites - Nombre d'infrastructures culturelles équipés
	4. Promotion de l'économie culturelle et créative	Renforcer la promotion des filières spectacle, arts plastiques, mode, musique,	<ul style="list-style-type: none"> - Proportion d'entreprises culturelles accompagnées - Proportion d'entreprises culturelles formelles - Taux d'accroissement de la fréquentation des musées ;

	livre et audio-visuelle.	- Taux d'accroissement de la fréquentation des bibliothèques de lecture publique ;
5. L'accès à l'enseignement artistique et culturel de qualité	Améliorer la qualité des productions artistiques et culturelles	- Taux d'accroissement de classes en matériau définitif - Taux d'accroissement des effectifs dans les EFAC - Proportion d'EFAC ayant leurs sites propres - Taux de promotion de la 1ère à la 4e année dans les EFAC (global et fille) - Proportion des sortants des EFAC accompagnés

1.6.2 Mesures d'accompagnement

En vue d'assurer une mise en œuvre efficace des actions du programme, certaines mesures sont préconisées à savoir :

- Le recrutement des cadres en quantité et en qualité ;
- La mise en place d'un fonds de garantie pour faciliter l'accès aux crédits aux entrepreneurs artistiques et culturels ;
- L'opérationnalisation des cadres de concertation sur le secteur ;
- Le renforcement de la coopération en matière de la culture ;
- Une meilleure coordination des actions des intervenants dans le secteur.

1.7 Cadre organisationnel de mise en œuvre du programme

Les activités à mettre en œuvre dans le cadre du programme 145 « Développement de la Culture » seront assurées par les structures suivantes :

- ✓ La Direction de la Culture (DC) ;
- ✓ La Direction de Promotion de l'Enseignement Artistique et de la Formation aux Métiers de la Culture (DPEA/FMC) ;
- ✓ La Direction des Infrastructures et Equipements Scolaires et Culturels (DIESC) ;
- ✓ Le Musée National Boubou Hama (MNBH) ;
- ✓ Le Bureau Nigérien du Droit d'Auteurs (BNDA) ;
- ✓ L'Agence de Promotion des Entreprises et Industries Culturelles (APEIC) ;
- ✓ Le Centre National de la Cinématographie du Niger (CNCN) ;
- ✓ Le Centre Culturel Oumarou Ganda (CCOG) ;
- ✓ Centre Culturel Franco-Nigérien/Jean Rouch (CCFN/JR) ;
- ✓ Centre National de Réseau des Bibliothèques de Lecture Publique et d'animation Culturelle (CNRBLP/AC) ;
- ✓ Institut National des Arts et de la Culture (INAC) ;
- ✓ Bibliothèque Nationale (BN) ;
- ✓ Centre de Formation et de Promotion Musicale ELHADJ TAYA (CFPM TAYA) ;

✓ Les Directions Régionales en charge de la culture, du tourisme et de l'artisanat. Le Programme « Développement de la Culture » est piloté par Le Directeur de la Culture.

1.8 Hypothèses et risques liés à la mise en œuvre du programme

Plusieurs facteurs conditionnent la réussite du programme parmi lesquels on peut citer :

- L'appropriation de la démarche budget-programme par les parties prenantes (Responsables de programme, collaborateurs, services rattachés au programme, autorités et bénéficiaires du programme) ;
 - La stabilité institutionnelle et la sécurité ;
 - La libération des crédits d'investissement à temps ;
- La disponibilité des ressources humaines en quantité et en qualité.

1.9 Tableau de programmation

Tableau 5 Programmation financière par catégorie de dépenses 2023-2025

Programme 145 : Développement de la Culture	2023	2024	2025
Personnel	308 029 993	326 539 341	346 160 905
Biens et services	440 177 087	467 407 430	495493678
Transfert	752 471 785	843 635 826	894329425,5
Investissements	204 759 032	233 133 878	247142760,8
Total général	1 705 437 897	1 870 716 475	1 983 126 769

Le tableau qui suit présente le coût de chaque action du programme, ainsi que la programmation financière à titre indicatif de ces coûts pour la période 2023-2025.

Tableau 6 Programmation financière par action 2023-2025

Programme 145 : Développement de la Culture	2023	2024	2025
Action 1 : Recherche, Inventaire, protection et mise en valeur du patrimoine culturel	346 015 362	382 357 226	405 332 855
Action 2 : Communication pour un changement des comportements sur les thématiques prioritaires retenues (démographie, dialogue et tolérance, mendicité et Salubrité)	109 581 866	121 091 209	128 367 511
Action 3 : Construction, réhabilitation et équipement des infrastructures culturelles	74 936 935	82 807 534	87 783 392
Action 4 : Promotion de l'économie culturelle et créative	788 517 239	871 334 910	923 692 932
Action 5 : L'accès à l'enseignement artistique et culturel de qualité	386 386 495	413 125 597	437 950 080
Total Général	1 705 437 897	1 870 716 476	1 983 126 770

2. PROGRAMME 146 : AMELIORATION DE LA COMPETITIVITE DU TOURISME ET DE L'ARTISANAT

2.1 Présentation du périmètre du programme

Le champ d'intervention du programme « Amélioration de la Compétitivité du Tourisme et de l'Artisanat » recouvre toutes les activités qui concourent au développement du tourisme et de l'artisanat au Niger. A ce titre le périmètre du programme comporte principalement :

- La promotion de la destination Niger ;
- Le renforcement des infrastructures touristiques, hôtelières et artisanales ;
- Le renforcement des capacités techniques et managériales des acteurs des secteurs du tourisme et de l'artisanat ;
- Le renforcement du dispositif institutionnel et juridique ;
- L'acquisition de nouvelles parts de marchés.

2.2 Enjeux et objectif du programme

Le Niger regorge des produits touristiques et artisanaux caractérisés par leurs originalités et variétés distinctives. La promotion de ces produits est favorisée par l'existence des structures administratives à travers le ministère en charge du tourisme et de l'artisanat dont on peut citer : les Directions Nationales, les Directions Régionales, l'Agence de Promotion du Tourisme du Niger (APTN), la Fédération des Organisations Patronales du Tourisme et de l'Hôtellerie du Niger (FOPATH), les Associations des Professionnels du Tourisme et de l'Hôtellerie (ANPTH), l'Agence du Salon International de l'Artisanat pour la Femme (A/SAFEM), la Chambre des Métiers de l'Artisanat du Niger (CMANI) et la Fédération Nationale des Artisans du Niger (FNAN).

Mais force est de constater que le tourisme et l'artisanat nigériens rencontrent des difficultés majeures liées à l'insuffisance de structures d'accueils, à l'absence d'un schéma directeur d'aménagement des sites touristiques, aux faibles capacités techniques et managériales des acteurs, à l'insuffisance du cadre institutionnel et réglementaire et la faible mobilisation de ressources complémentaires auprès des PTF, Programmes, Projets et ONG (Secteurs ne relevant pas de leurs domaines d'intervention ou non prioritaires).

A ceci, l'on peut aussi ajouter le faible développement technologique et de l'innovation, l'insuffisance des débouchés, l'absence des structures de financement adaptées aux conditions du secteur de l'artisanat miné par le caractère informel de ses activités et le manque de synergie des artisans.

De ce fait, l'**objectif** de ce programme est d'accroître la productivité du Tourisme et de l'Artisanat pour mieux contribuer à la croissance économique du Niger.

2.3 Principaux résultats du programme

Les principaux résultats du programme sont les suivants :

- Les structures artisanales, touristiques et hôtelières sont mises aux normes
- La construction des infrastructures artisanales et touristiques est renforcée
- Les compétences techniques et de gestion des professionnels du tourisme et des artisans sont renforcées
- Les nouvelles parts de marchés sont acquises dans les domaines du tourisme et de l'artisanat.

2.4 Indicateurs de performance et cibles

Pour l'évaluation des résultats de la mise en œuvre de ce programme, quatre (04) indicateurs ont été retenus. Le tableau qui suit présente la situation des indicateurs en 2022 ainsi que leurs cibles en 2023, 2024 et 2025.

Tableau 7 Indicateurs de performance et cibles du programme 146

Indicateur	Situation de référence en 2021	Cibles		
		2023	2024	2025
La contribution du tourisme au PIB	7,5%	5%	5%	5%
La contribution de l'Artisanat au PIB	9,39%	9,57%	9,66%	9,75%
Montant des recettes artisanales dans les infrastructures et participation aux foires	1,8 milliards	2,5 milliards	1,2 milliards	2,8 milliards
Taux de satisfaction des clients dans les établissements d'hébergement	76,24%	78%	80%	82%

2.5 Stratégie du programme

En matière du Tourisme, les orientations sectorielles sont définies dans la stratégie Nationale de Développement Durable du Tourisme (SNDDT) en lien avec l'axe 2 du DPPD : Amélioration de la Compétitivité du Tourisme et de l'Artisanat. Il est mis en évidence à travers le PACT/A.

Ce programme comporte cinq (5) actions, à savoir :

- Le renforcement du dispositif institutionnel et juridique du tourisme et de l'artisanat ;
- La construction et réhabilitation des infrastructures touristiques et artisanales ;
- Le développement du marché intérieur dans les domaines du tourisme et de l'artisanat ;
- Le renforcement des compétences techniques des professionnels du tourisme et des artisans ;
- La promotion des produits artisanaux et touristiques.

2.6 Présentation des actions et mesures d'accompagnement

2.6.1 Actions

Tableau 8 Présentation des actions du programme 146

Actions	Objectifs	Indicateurs
1. Le renforcement du dispositif institutionnel et juridique du tourisme et de l'artisanat	Améliorer le cadre juridique, institutionnel et organisationnel	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'établissements du tourisme mis aux normes ; - Nombre de textes élaborés et vulgarisés ; - Nombre d'artisans enregistrés au registre des métiers.
2. Construction et réhabilitation des infrastructures touristiques et artisanales.	Accroître les capacités des infrastructures touristiques artisanales	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'infrastructures artisanales construites ; - Nombre d'infrastructures artisanales réhabilitées - Nombre d'infrastructures touristiques aménagées.
3. Le développement du marché intérieur dans les domaines du tourisme et de l'artisanat	Accroître la consommation locale des produits du tourisme et de l'Artisanat	<ul style="list-style-type: none"> - Taux de fréquentation des établissements d'hébergement ; - Montant des recettes réalisées dans les centres artisanaux.
4. Le renforcement des compétences techniques des professionnels du tourisme et des artisans	<ul style="list-style-type: none"> - Améliorer la qualité des produits artisanaux ; - Améliorer la qualité de prestation touristique 	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre des professionnels du tourisme formés ; - Nombre des artisans formés.
5. La promotion des produits artisanaux et touristiques	Accroître les recettes touristiques artisanales	<ul style="list-style-type: none"> - Chiffre d'affaires réalisé aux foires nationales et internationales - Taux d'occupation des établissements d'hébergement ; - Taux d'accroissement des recettes touristiques ; - Nombre d'événements nationaux organisés ;

		<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de visiteurs (foires, salons, manifestations touristiques) ; - Nombre de participation aux évènements internationaux.
--	--	---

2.6.2 Mesures d'accompagnement

En vue d'assurer une mise en œuvre efficace des actions du programme, certaines mesures sont préconisées à savoir :

- Le recrutement des agents en quantité et en qualité ;
- Le renforcement des capacités du personnel ;
- La mise en œuvre d'une stratégie d'accroissement de Fonds de Développement du Tourisme (FDT) ;
- La mise en place d'un système de financement durable de l'Artisanat ;
- L'opérationnalisation des cadres de concertation sur le secteur du Tourisme et de l'Artisanat ;
- Le renforcement de la coopération en matière du Tourisme, de l'Hôtellerie et de l'Artisanat.

2.7 Cadre organisationnel de mise en œuvre du programme

Le programme 146 : Amélioration de la Compétitivité du Tourisme et de l'Artisanat (PACT/A) est mis en œuvre par les Structures suivantes :

- ✓ La Direction du Tourisme (DT) ;
- ✓ La Direction de l'Artisanat (DA) ;
- ✓ L'Agence SAFEM ;
- ✓ La Chambre des Métiers de l'Artisanat du Niger (CMANI).
- ✓ Les Directions Régionales en charge de la culture, du Tourisme et de l'Artisanat.

Le programme 146 est piloté par le Directeur de l'Artisanat.

2.8 Hypothèses et risques liées à la mise en œuvre du programme

Plusieurs facteurs conditionnent la réussite du programme parmi lesquels on peut retenir :

- la stabilité institutionnelle et la sécurité ;
- la disponibilité des ressources matérielle, financière et humaine.

2.9 Tableau de programmation financière

Tableau 9 Programmation financière par catégorie de dépenses 2023 -2025

Programme 146: PACT/A	2022	2023	2024	2025
Personnel	71 000 000	75 248 000	79 770 000	84 563 334
Biens et services	58 000 000	65 002 000	69 023 000	73 170 553
Transfert	373 499 000	418 591 000	469 304 000	497 504 212
Investissements	114 501 000	147 334 000	167 751 000	177 831 063
Total Général	617 000 000	706 175 000	785 848 000	833 069 162

Le tableau qui suit présente le coût de chaque action du programme, ainsi que la programmation financière à titre indicatif de ces coûts pour la période 2023-2025.

Tableau 10 Programmation financière par action 2023-2025

Programme146 : PACTA	2022	2023	2024	2025
Le renforcement du dispositif institutionnel et juridique du tourisme et de l'artisanat	346 000 000	146 007 281	150 686 289	159 740 943
Construction et réhabilitation des infrastructures touristiques et artisanales.	126 501 000	144 784 153	161 119 238	170 800 802
Le développement du marché intérieur dans les domaines du tourisme et de l'artisanat	-	200 000 000	235 000 000	249 121 017
Renforcement des compétences techniques des acteurs du tourisme et de l'artisanat	23 499 000	76 895 304	84 929 732	90 033 112
Promotion et commercialisation des produits touristiques et artisanaux	121 000 000	138 488 095	154 112 835	163 373 388
Total Général	617 000 000	706 174 833	785 848 093	833 069 261

3. PROGRAMME 148 : PILOTAGE ET ADMINISTRATION DE LA POLITIQUE DE LA CULTURE, DU TOURISME ET DE L'ARTISANAT

3.1 Présentation du périmètre du programme

Le périmètre du Programme « **Pilotage et Administration de la Politique de la Culture, du Tourisme et de l'Artisanat** » recouvre toutes les activités relatives au pilotage stratégique du ministère, à la gestion des ressources et de l'action sociale et à la gestion du système d'information et des statistiques du ministère. Le périmètre du programme recouvre principalement les domaines d'activités suivants :

- Le renforcement du cadre réglementaire ;
- L'élaboration et la coordination de la mise en œuvre des politiques sectorielles ;
- La gestion administrative, matérielle et financière du ministère ;
- La gestion de la masse salariale du ministère ;
- Le recrutement et la formation continue du personnel ;
- La gestion et la coordination du système d'information et de communication du ministère ;
- La coordination technique et financière des programmes ;
- La mise en place du système de contrôle de gestion du ministère ;
- La passation des marchés du ministère ;
- Le suivi et évaluation des projets du ministère ;
- La collecte, traitement et publication des données statistiques du ministère ;
- La gestion des dépenses communes du ministère.

3.2 Enjeux et Objectif du programme

Le Ministère de la Culture, du Tourisme et de l'Artisanat a mis en place dans le cadre du présent budget programme, deux (2) programmes opérationnels visant à contribuer au développement socioéconomique.

Le programme « **Pilotage et administration de la politique de la Culture, du Tourisme et de l'Artisanat** » a pour enjeu principal de créer toutes les conditions nécessaires pour une mise en œuvre efficace et efficiente des deux programmes opérationnels dans l'optique de la réalisation de l'objectif stratégique du ministère. **Ainsi, l'objectif du programme est d'assurer l'efficacité et l'efficience dans la mise en œuvre des programmes.**

3.3 Principaux résultats du programme

Les principaux résultats de la mise en œuvre du programme sont :

- Les données statistiques fiables sont disponibles ;
- La gestion et le pilotage du secteur sont améliorés ;

- Les ressources humaines et financières sont mieux gérées.

3.4 Indicateurs de performance et cibles

Pour l'évaluation des résultats de la mise en œuvre du programme, **trois (03) indicateurs** ont été retenus, à savoir le taux d'exécution physique, le taux d'exécution financière des programmes et la part des AD par rapport au budget global du Ministère hors salaire et EPA. Le tableau qui suit présente la situation des indicateurs en **2022** ainsi que leurs cibles en **2023, 2024 et 2025**.

Tableau 11 Indicateurs de performance et cibles du programme 148

Indicateurs	Situation de référence	Cibles		
	2021	2023	2024	2025
Le taux d'exécution physique	67,4%	80%	85%	90%
Le taux d'exécution financière	63,90%	70%	73%	75%
Part des AD par rapport au budget global du Ministère hors salaire et EPA	30%	40%	45%	50%

3.5 Stratégie du programme

L'analyse diagnostic du périmètre du programme a permis d'identifier plusieurs problèmes concourant à réduire l'efficacité de la gestion du ministère. Ces problèmes se rapportent au pilotage stratégique du ministère et la gestion administrative des ressources du ministère.

Au regard des problèmes identifiés, le programme « **Pilotage et Administration de la politique de la Culture, du Tourisme et de l'Artisanat** » a été mis en place avec comme **objectif d'assurer l'efficacité et l'efficience dans la mise en œuvre des programmes**. En ce qui concerne l'efficacité, il s'agit plus explicitement de veiller à une bonne coordination de la mise en œuvre et un suivi rapproché des programmes dans l'optique d'atteindre les objectifs fixés. En termes d'efficience, l'enjeu est de réaliser le maximum d'économie dans l'utilisation des ressources des programmes.

Pour ce faire, trois (03) actions ont été identifiées :

Action 1 : Gestion des systèmes d'informations, du cadre réglementaire et des données statistiques ;

Action 2 : Planification, programmation et suivi-évaluation ;

Action 3 : Gestion des ressources et de l'action sociale.

3.6 Présentation des actions et mesures d'accompagnement

3.6.1 Actions

Les actions retenues pour la mise en œuvre du programme sont déclinées dans le tableau suivant :

Tableau 12 Présentation des actions du programme 148

Actions	Objectifs	Indicateurs
1. Action 1 : Gestion des systèmes d'informations, du cadre réglementaire et des données statistiques	Améliorer le cadre réglementaire et la production des données statistiques de qualité	- Nombre de documents élaborés et adoptés ; - Nombre de bulletins édités ; - Nombre de publications
2. Action 2 : Planification, programmation et suivi-évaluation	Améliorer le cadre stratégique du ministère	- Nombre des revues organisées ; - Nombre des études réalisées - Nombre documents stratégiques élaborés
3. Action 3 : Gestion des ressources et de l'action sociale	Assurer une meilleure gestion des ressources (financières, matérielles, humaines et documentaires) et de l'action sociale	- Taux d'exécution physique - Taux d'exécution financière ; - Part des AD par rapport au budget global du Ministère hors salaire et EPA - Nombre d'agents formés

3.6.2 Mesures d'accompagnement

Dans le cadre de la mise en œuvre du programme, les mesures suivantes sont préconisées :

- La promotion de la bonne gouvernance ;
- Le renforcement du système d'information stratégique ;
- Le renforcement des capacités techniques ;
- La mobilisation du financement extérieur.

3.7 Cadre organisationnel de mise en œuvre du programme

Les activités à mettre en œuvre dans le cadre du programme seront assurées par les structures suivantes :

- ✓ Le Cabinet du Ministre ;
- ✓ Le Secrétariat Général ;
- ✓ La Direction des Etudes, de la Programmation et des Statistiques (DEP/S)
- ✓ La Direction des ressources Financières, du Matériel, des Marchés Publics et des Délégations de Service Public (DRFM/MP/DSP) ;
- ✓ La Direction des Ressources Humaines (DRH) ;
- ✓ La Direction de la Législation (DL) ;

- ✓ La Direction des Archives, de l'Information, de la Documentation, des relations Publiques, de l'Informatique et de la numérisation (DAIDRP/IN) ;
- ✓ Les Directions Régionales et départementales.

Le programme « **Pilotage et Administration de la Politique de la Culture, du Tourisme et de l'Artisanat** » est piloté par le Secrétariat Général du Ministère de la Culture, du Tourisme et de l'Artisanat.

3.8 Hypothèses et risques liés à la mise en œuvre du programme

Plusieurs facteurs conditionnent la réussite du programme parmi lesquels on peut retenir :

- L'adhésion des parties prenantes dans la mise en œuvre du programme ;
- Le respect strict du plan d'actions ;
- La mise en place d'un système de suivi des activités du ministère basé sur les programmes ;
- La mise en place de cadres de dialogues autour des programmes ;
- L'engagement des autorités du ministère dans la mise en œuvre effective du programme ;
- La non-appropriation du programme par les acteurs ;
- L'insuffisance des ressources financières matérielles et humaines ;
- La faiblesse dans la coordination des entités du programme.

3.9 Tableau de programmation par Action

Tableau 13 Programmation financière par catégorie de dépenses 2023-2025

Programme	2023	2024	2025
Programme 148 : P/APCT/A			
Personnel	462 044 989	489 809 011	519 241 358
Biens et services	285 466 298	303 125 884	321 340 547
Transfert	157 769 292	176 883 480	187 512 308
Investissements	41 703 470	47 482 602	50 335 805
Total Général	946 984 049	1 017 300 977	1 078 430 017

Tableau 14 Programmation financière par action du programme 148

Programme 148 : P/APCT/A	2023	2024	2025
Action 1 : Gestion des systèmes d'informations, du cadre règlementaire et des données statistiques	85 547 131	91 601 910	97 106 217
Action 2. Planification, programmation et suivi-évaluation	20 191 915	21 621 041	22 920 237
Action 3 : Gestion des ressources et de l'action sociale	841 245 002	904 078 026	958 403 563
Total Général	946 984 048	1 017 300 977	1 078 430 017

Difficultés et défis

Les principaux défis et difficultés du secteur se résument essentiellement à :

- L'insuffisance du personnel en quantité et en qualité ;
- L'insuffisance des ressources financières et matérielles ;
- Le besoin d'amélioration de l'environnement de la production, de la commercialisation et de la diffusion des œuvres artistiques, culturelles et artisanales ;
- L'insuffisance et la vétusté des infrastructures socioéducatives et culturelles ;
- La difficulté dans la collecte et/ou la non-disponibilité des données statistiques ;
- La non-maitrise de la masse salariale ;
- La non-prise en compte systématique du report du FDT pour l'année suivante ;
- La faible synergie entre acteurs qui rend difficile l'aboutissement de l'approche sectorielle ;
- La faible mobilisation de ressources complémentaires pour le secteur du tourisme et de l'artisanat auprès des PTF, Programmes, Projets et ONG (Secteur ne relevant pas de leurs domaines d'intervention ou non prioritaires).

Conclusion

Le processus d'élaboration du DPPD 2023-2025 du MCT/A a été participatif. Les programmes ont d'abord été révisés au niveau des Directions techniques par leurs responsables. Il a ensuite été rédigé en prenant pour référence les différents documents de planification stratégique du Ministère, validés par tous les acteurs du secteur, ce qui a facilité son appropriation. Ces documents programmatiques s'adosent sur les politiques et stratégies nationales.

La mise en œuvre efficace et efficiente des actions programmées pour les trois (3) années à venir ne pourra être effective que si les réformes engagées aussi bien dans le domaine des finances publiques, que dans le secteur soient rigoureusement appliquées.

Pour ce faire, les ressources financières, matérielles et humaines adéquates doivent être mises en place.

ANNEXES

Annexe I : Cadre logique par Programme

Hiérarchie des objectifs	Indicateurs de résultats	Sources de vérification	Hypothèses / risques
<p>Programme 1 : Développement de la Culture</p> <p>Objectif : Développer la culture, les arts et l'éducation artistique afin de contribuer au PIB national.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Taux d'accroissement de biens culturels (matériels et immatériels) inventoriés • Taux d'accroissement de la fréquentation des bibliothèques de lecture publique • Taux d'accroissement de la fréquentation des musées • Proportion d'entreprises culturelles formelles • Taux d'accroissement des effectifs dans les EFAC • Taux de promotion de la 1^{ère} à la 4^e année dans les EFAC (global et fille) 	<p>Bilan annuel des activités, Annuaire Statistique</p>	<p>Volonté politique Disponibilité des ressources Sécurité</p>
<p>Actions 1. Recherche, Inventaire, protection et mise en valeur du patrimoine culturel</p> <p>Objectif :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mettre en valeur le patrimoine culturel 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Taux d'accroissement de biens culturels (matériels et immatériels) inventoriés ▪ Taux d'accroissement de biens culturels (matériels et immatériels) protégés ; ▪ Nombre recherches réalisées 	<p>Bilan annuel des activités, Annuaire Statistique</p>	<p>Disponibilité des ressources Sécurité</p>
<p>Action 2. Communication pour un changement des comportements</p> <p>Objectif :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Promouvoir les valeurs sociales positives 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre de personnes formés sur les thématiques prioritaires (démographie, dialogue et tolérance, mendicité et Salubrité) prioritaires ▪ Nombre de campagnes nationales de 	<p>Bilan annuel des activités, Annuaire Statistique</p>	<p>Disponibilité des ressources Sécurité</p>

Hiérarchie des objectifs	Indicateurs de résultats	Sources de vérification	Hypothèses / risques
	sensibilisation organisées sur les thématiques prioritaires retenues. <ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre de personnes touchées par les campagnes 		
<p>Action 3. Construction et développement des infrastructures culturelles</p> <p>Objectif :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Renforcer les infrastructures culturelles 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Proportion des maisons de la culture départementale réhabilitées ; ▪ Nombre d'infrastructures culturelles construites ▪ Nombre d'infrastructures culturelles équipés 	Rapports, PV de réception	Disponibilité des ressources
<p>Actions 4 : Promotion de l'économie culturelle et créative</p> <p>Objectif :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Renforcer la promotion des six filières prioritaires (spectacle, arts plastiques, mode, musique, livre et audio-visuelle) 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Proportion d'entreprises culturelles accompagnées ▪ Proportion d'entreprises culturelles formelles ▪ Taux d'accroissement de la fréquentation des musées ; ▪ Taux d'accroissement de la fréquentation des bibliothèques de lecture publique ; 	Bilan annuel des activités, Annuaire Statistique	Disponibilité des ressources
<p>Action 5. L'accès à l'enseignement artistique et culturel</p> <p>Objectif :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Améliorer la qualité des productions artistiques et culturelles 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Taux d'accroissement de classes en matériel définitif ▪ Taux d'accroissement des effectifs dans les EFAC ▪ Proportion d'EFAC ayant leurs sites propres ▪ Taux de promotion de la 1ère à la 4e année dans les EFAC (global et fille) ▪ Proportion des sortants des EFAC accompagnés 	Rapports d'activités	Disponibilité des ressources

Hierarchie des objectifs	Indicateurs de résultats	Sources de vérification	Hypothèses / risques
<p>Programme 2 : Amélioration de la Compétitivité du Tourisme et de l'Artisanat (PACT/A Niger)</p> <p>Objectif : Accroître la productivité du secteur du tourisme et l'Artisanat.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Taux d'accroissement de recettes artisanales • Taux d'accroissement de recettes touristiques • La contribution de l'Artisanat au PIB • La contribution du tourisme au PIB 	<p>Bilan annuel des activités, Annuaire Statistique</p>	<p>Volonté politique Disponibilité des ressources Sécurité</p>
<p>Actions 1. Le renforcement du dispositif institutionnel et juridique du tourisme et de l'artisanat</p> <p>Objectif : Améliorer le cadre institutionnel, juridique et organisationnel</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre d'établissements du tourisme mis aux normes ; ▪ Nombre de textes élaborés et vulgarisés ; ▪ Nombre d'artisans enregistrés au registre des métiers. 	<p>Bilan annuel des activités, Annuaire Statistique</p>	<p>Volonté politique Disponibilité des ressources</p>
<p>Actions 2. Construction et réhabilitation des infrastructures touristiques et artisanales</p> <p>Objectif :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Accroître les capacités des infrastructures touristiques artisanales 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre d'infrastructures artisanales construites ou réhabilitées ; ▪ Les infrastructures touristiques sont aménagées 	<p>Bilan annuel des activités, Annuaire Statistique</p>	<p>Disponibilité des ressources</p>
<p>Action 3. Le développement du marché intérieur dans les domaines du tourisme et de l'artisanat</p> <p>Objectif : Accroître la consommation locale des produits du tourisme et de l'Artisanat</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Taux de fréquentation des établissements d'hébergement ▪ Recette réalisée dans les centres artisanaux. 	<p>Bilan annuel des activités, Annuaire Statistique</p>	<p>Disponibilité des ressources</p>

Hiérarchie des objectifs	Indicateurs de résultats	Sources de vérification	Hypothèses / risques
<p>Action 4. Le renforcement des compétences techniques des professionnels du tourisme et des artisans</p> <p>Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Améliorer la qualité des produits artisanaux ; - Améliorer la qualité de prestation touristique 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre des professionnels du tourisme formés ; ▪ Nombre des artisans formés 	<p>Bilan annuel des activités, Annuaire Statistique</p>	<p>Disponibilité des ressources</p>
<p>Action 5. La promotion et la commercialisation des produits artisanaux et touristiques</p> <p>Objectif :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Accroître les recettes touristiques et artisanales 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Chiffre d'affaires réalisé aux foires nationales et internationales ▪ Taux d'occupation des établissements d'hébergement ; ▪ Taux d'accroissement des recettes touristiques ; ▪ Nombre d'évènements nationaux organisés ; ▪ Nombre de visiteurs (foires, salons, manifestations touristiques) ; ▪ Nombre de participation aux évènements internationaux 	<p>Rapports, PV de réception</p>	<p>Disponibilité des ressources</p>

Hiérarchie des objectifs	Indicateurs de résultats	Sources de vérification	Hypothèses / risques
<p>Programme 3 : Pilotage et Administration de la Politique de la Culture, du Tourisme et de l'Artisanat</p> <p>Objectif :</p> <p>Assurer l'efficacité et l'efficience dans la mise en œuvre des programmes</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Taux de réalisation physique et financière des programmes ▪ Part des AD par rapport au budget global du Ministère hors salaire et EPA 	<p>Bilan annuel des activités,</p> <p>Annuaire Statistique</p>	<p>Volonté politique</p> <p>Sécurité</p> <p>Disponibilité des ressources</p>
<p>Actions 1. Gestion du système d'informations, du cadre réglementaire et des données statistiques</p> <p>Objectif :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Améliorer le cadre réglementaire et la production des données statistiques de qualité 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Documents élaborés et adoptés ; ▪ Nombre de bulletins édités ; ▪ Nombre de publications 	<p>Bilan annuel des activités,</p> <p>Annuaire Statistique</p>	<p>Disponibilité des ressources</p>
<p>Action 2. Planification, programmation et suivi-évaluation</p> <p>Objectif :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Améliorer le cadre stratégique du ministère - 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre des revues organisées ; ▪ Nombre des études réalisées ▪ Nombre documents stratégiques élaborés 	<p>Bilan annuel des activités,</p> <p>Annuaire Statistique</p>	<p>Disponibilité des ressources</p>
<p>Action 3. Gestion des ressources et de l'action sociale</p> <p>Objectif :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Assurer une meilleure gestion des ressources (financières, matérielles, humaines et documentaires) et de l'action sociale 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Taux d'exécution physique ▪ Taux d'exécution financière ; ▪ Part des AD par rapport au budget global du Ministère hors salaire et EPA ▪ Nombre d'agents formés et recyclés 	<p>Rapports, PV de réception</p>	<p>Disponibilité des ressources</p>

Annexe II : Tableau des emplois affectés par Programme

Tableau 15 : Tableau des emplois affectés au programme : Développement de la culture

Catégories	2022	2023	2024	2025
A	102	58	52	43
B	20	10	10	10
C	06	05	05	05
D	0	0	0	0
Auxiliaires	19	09	08	07
Total	147	82	75	65

Tableau 16 : Tableau des emplois affectés au programme : Amélioration de la Compétitivité du Tourisme et de l'Artisanat

Catégories	2022	2023	2024	2025
A	30	30	28	28
B	03	03	03	03
C	0	0	0	0
D	0	0	0	0
Auxiliaires	03	03	03	03
Autres	0	0	0	0
Total	36	36	34	34

Tableau 17 : Tableau des emplois affectés au Programme 3 : Pilotage et administration de la politique de la culture, du tourisme et de l'artisanat

Catégories	2022	2023	2024	2025
A		166	149	142
B		24	22	22
C		07	07	07
D		0	0	0
Auxiliaires		29	27	25
Autres (contractuels)		06	06	06
Total		232	211	202

Annexe III : Schéma de financement

Tableau 18 : Tableau de financement des programmes

	Total	2023	2024	2025
Ressources	10 927 088 372	3 358 596 778	3 673 865 546	3 894 626 048
Internes		3 358 596 778	3 673 865 546	3 894 626 048
Externes		ND	ND	ND
Dons		ND	ND	ND
Emprunts		ND	ND	ND
Dépenses	10 927 088 372	3 358 596 778	3 673 865 546	3 894 626 048